

2019

BELGIAN PARCOURS SHOOTING ASSOCIATION

IPSC member – www.ipsc-belgium.be

PRESIDENT
REG DIRECTOR
CH. DE RONGE
AV RAYMOND DE MEESTER 28
1200 WOLUWE ST LAMBERT
TEL.02/230.16.19
charles.deronge@skynet.be

VICE PRESIDENT
TREASURER
M. CAUCHIES
RUE PIERRE LAURENT 12
5310 MEHAIGNE
0477/21.84.25
marc.cauchies@gmail.com

VICE PRESIDENT
SECRETARY
J-L CORNET
RUE DES DAMES 58
6224 BAULET
0477/24.29.06
jeanlucornet@skynet.be

Club :

Nom :

Prénom :

N° Licence BPSA : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tel. : Email :

1. Compléter le **formulaire PAPIER** EN CARACTERES D'IMPRIMERIE et le **signer**.
Les versions électroniques **ne seront pas prises en compte !**
2. Le renvoyer par **courrier normal PAS PAR RECOMMANDE** ou via votre club à
Jean-Luc Cornet - 58 rue des Dames - 6224 Baulet
3. Joindre à cette demande :
 - une photo d'identité si vous êtes nouveau membre
 - un certificat médical ou la copie de la carte de membre URSTBf 2019
4. Verser le montant de la licence (60€ pour les membres 2018 ; 65€ pour les autres) au compte de la BPSA
BPSA ASBL : BE27 2107 1157 4773 ou via votre club si celui-ci se charge de centraliser les inscriptions et les paiements.
DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION INDIVIDUELLE, JOINDRE UNE COPIE DU VIREMENT À L'ORDRE DE LA BPSA.

N.B. : Il ne sera pas délivré de licence si le document est incomplet.
Les demandes de licences doivent être rentrées pour le 15 janvier 2019 au plus tard,
TOUTE REINSCRIPTION TARDIVE VERRA SON MONTANT MAJORÉ DE 50 % SOIT 90€ !

Le soussigné déclare sur base de la loi du 8 décembre 1992 concernant la protection de la vie privée, que les renseignements repris ci-dessus dans le cadre de ses activités au sein de la BPSA peuvent être transmises aux autorités officielles.

Par sa signature au formulaire d'inscription, l'adhérent s'engage à respecter sans réserve les statuts et les règlements de la BPSA dont il atteste avoir pris connaissance.

Pour accord, le (signature, date et nom)